

Extrait du Journal La Mée Châteaubriant

<http://www.journal-la-mee.fr/223997-clearstream-denis-robert-a-gagne.html>

Clearstream : Denis Robert a gagné !

- Châteaubriant - Culture, expositions, livres, loisirs, spectacles - Livres -

Date de mise en ligne : mercredi 22 octobre 2008

Description :

La fin des poursuites ?

-CLEARSTREAM PROPOSE A DENIS ROBERT DE METTRE UN TERME AUX PROCEDURES ENGAGEES CONTRE LUI POUR DIFFAMATION

Journal La Mée Châteaubriant

Le 16 juin 2008, Monsieur Denis Robert annonçait qu'il « jetait l'éponge » dans « L'affaire Clearstream », et qu'il renonçait dorénavant à toute intervention publique à propos de Clearstream.

Note du 22 octobre 2008

La fin des poursuites ?

-

Luxembourg 22 octobre 2008



BD Denis Ro

CLEARSTREAM PROPOSE A DENIS ROBERT DE METTRE UN TERME AUX
PROCEDURES ENGAGEES CONTRE LUI POUR DIFFAMATION

Le 16 juin 2008, Monsieur Denis Robert annonçait qu'il « jetait l'éponge » dans « L'affaire Clearstream », et qu'il renonçait dorénavant à toute intervention publique à propos de Clearstream.

Le 16 octobre 2008, la Cour d'appel de Paris a triplement condamné Denis Robert pour diffamation au titre de ses deux principaux ouvrages « Révélations » et « La Boite Noire », ainsi que pour le documentaire diffusé sur CANAL +, « Les Dissimulateurs ».

A ce jour, c'est donc à 9 reprises que les justices française, belge et luxembourgeoise ont condamné Monsieur Robert et ses méthodes d'enquête, toutes ces décisions confirmant les résultats des enquêtes judiciaires luxembourgeoises et françaises concluant à « l'inanité » des prétendues « révélations » de Denis Robert.

Clearstream, constatant que la vérité est aujourd'hui établie par la justice et que Monsieur Robert a annoncé ne plus vouloir s'exprimer sur cette affaire, accepterait, dans un souci d'apaisement, de mettre un terme aux procédures de diffamation en cours.

Clearstream rappelle à cet égard qu'elle n'a jamais été animée par une quelconque volonté de s'acharner contre Monsieur Denis Robert (auteur de 5 livres, de 2 documentaires, de centaines d'interviews, d'expositions de peinture et même de chansons sur Clearstream) et qu'elle a simplement cherché à établir, sereinement, que les accusations dont elle faisait l'objet n'étaient fondées sur aucune enquête sérieuse.

Dès lors Clearstream propose à Monsieur Robert de ne pas exécuter, à compter de ce jour, les décisions de justice rendues à son encontre et de ne pas poursuivre les instances en diffamation encore en cours pour autant que Monsieur Robert accepte également de mettre un terme à toutes ces procédures.

Il revient donc aujourd'hui à Monsieur Denis Robert, victime de son propre acharnement à diffamer sans relâche Clearstream depuis 7 ans, de mettre un terme ou pas aux contentieux en diffamation dont il se plaint et de se décharger ainsi du fardeau procédural qu'il dénonce tout en en étant à l'origine.

Pour Clearstream :
Bruno Rossignol Tel : +352-243-31500
bruno.rossignol@clearstream.com /

22 octobre :

Denis Robert répond

Communiqué de Denis Robert suite à la proposition de Clearstream

J'ai pris connaissance ce matin par des journalistes d'une proposition de Clearstream visant à régler NOS différends judiciaires. Cette proposition a, en effet, été envoyée sous forme de communiqué à la presse et d'une lettre à mes avocats.

Je viens d'apprendre par ailleurs que la firme luxembourgeoise allait communiquer demain à ce sujet par voie publicitaire en achetant des encarts dans des journaux.

Je pense que le mieux est que nous puissions - éventuellement - nous parler.

En ce qui concerne cette proposition et l'exposé de la situation, je souhaite juste faire remarquer que Clearstream présente les arrêts rendus par la Cour d'Appel de Paris le 16 octobre 2008 comme étant définitifs, alors qu'ils ne le sont pas. Et que je n'ai pas du tout la même approche comptable qu'eux du nombre de procédures gagnées ou perdues en France et à l'étranger. Ni du nombre d'ouvrages en cause.

Je ne tiens pas à m'exprimer davantage sur ce sujet pour le moment. Cette nouvelle donne nécessite des discussions entre nos avocats.

Je suis loin d'être le seul à estimer que mon enquête est sérieuse, argumentée et non partisane.

Je pense que la crise qui secoue aujourd'hui la finance internationale le montre et le montrera probablement encore davantage demain.

Je remercie tous ceux qui, très nombreux, me soutiennent.

Pendant les négociations
entre les avocats de Clearstream
et ceux de Denis Robert,
le comité de soutien
et ses nombreux sympathisants
<http://jesoutiens.blogspot.com/>
restent présents aux côtés de Denis Robert
tant que ses soucis judiciaires et financiers
ne seront pas derrière lui.

Ecrit le 11 mars 2009

L'affaire des affaires

Il est « le » journaliste par qui le scandale est arrivé : c'est lui qui a dénoncé le fonctionnement opaque des paradis fiscaux, et les 10 000 milliards d'euro que cache la banque Clearstream au Luxembourg. C'est lui qui a dénoncé, bien avant tout le monde, les mécanismes de la crise dont tout le monde souffre (tout le monde ? Hum ! Hum !). Il est l'homme à abattre, l'homme à faire taire. Pas étonnant qu'on trouve, contre lui, des juges, des barbouzes, des huissiers, les services secrets, des marchands d'armes, une multinationale etc.

Après avoir fait des livres à ce sujet, il vient maintenant de cosigner une BD avec Yann Lindingre et Laurent Astier. Elle se lit d'une traite, comme un roman policier. On y découvre les coulisses de la finance internationale, et les liens incestueux entre magistrature et pouvoir politique.

Note du 6 février 2011

Denis Robert blanchi !

Dans un arrêt rendu le 3 février 2011, la 1re chambre civile de la Cour de cassation a cassé la décision de la cour d'appel de Paris, en relevant « l'intérêt général du sujet traité et le sérieux constaté de l'enquête ». « C'est la fin de dix ans de combat judiciaire, je suis soulagé », a déclaré à l'AFP Denis Robert. « C'est une décision qui va faire jurisprudence car la Cour a reconnu qu'un journaliste pouvait commettre de petites erreurs s'il est comme moi de bonne foi et s'il couvre un sujet d'intérêt général en menant un travail difficile dans le milieu opaque de la finance », a-t-il commenté.

<http://tempsreel.nouvelobs.com/actualite/societe/20110205.OBS7554/clearstream-denis-robert-est-blanchi.html>

Lire aussi : http://www.lepost.fr/article/2011/02/05/2396099_denis-robert-et-de-trois-val-ko-etendu.html

et ceci :

<http://www.telerama.fr/idees/denis-robert-vs-clearstream-en-me-rendant-justice-on-rend-justice-au-journalisme.65621.php>

et un feuilleton Denis Robert contre Bankenstein :

http://www.ventscontraires.net/article.cfm/3624_denis_robert_contre_bankenst

Voir aussi :

[Site poésie et contestation](#)

[idées de lectures \(O1\)](#) [idées de lectures \(O2\)](#) [idées de lectures \(O3\)](#) [idées de lectures \(O4\)](#) [idées de lectures \(O5\)](#)
[idées de lectures \(O6\)](#) [idées de lectures \(O7\)](#) [idées de lectures \(O8\)](#) [idées de lectures \(O9\)](#) [idées de lectures \(10\)](#)
[idées de lectures \(11\)](#) [idées de lectures \(12\)](#) [idées de lectures \(13\)](#) [idées de lectures \(14\)](#) [idées de lectures \(15\)](#) [idées de lectures \(16\)](#) [idées de lectures \(17\)](#) [idées de lectures \(18\)](#) [idées de lectures \(19\)](#) [idées de lectures \(20\)](#) [idées de lectures \(21\)](#) [idées de lectures \(22\)](#) [idées de lectures \(23\)](#) [idées de lectures \(24\)](#) [idées de lectures \(25\)](#) [idées de lectures \(26\)](#) [idées de lectures \(27\)](#)

[René Guy Cadou](#)

[Guy Le Bris](#)

[Jacques Raux](#)

[commande de livres : librairie Le Farfadet](#)